BULLETIN D'ÉTUDES & D'INFORMATIONS
DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE St. IGNACE.

Paraissant tous les mois. — 1300 pages par an.

Prix de l'abonnement : 50 francs.

Le *Bulletin d'Études et d'Informations* fait paraître en fascicules détachés les principales études publiées dans son recueil.

Ont déjà paru :

A Monsieur Léo Lejeune
en cordial hommage. Charles Maroy.

BULLETIN D'ÉTUDES & D'INFORMATIONS
de l'École Supérieure de Commerce St. Ignace.

Ch. Maroy.

La Colonie belge du Rio Nunez et l'Expédition franco-belge de Boké en 1849.

Extrait du numéro de septembre-octobre 1930.

SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION DES LICENCIÉS
DE ST. IGNACE
37, Courte Rue Neuve, ANVERS.



LA COLONIE BELGE DU RIO NUNEZ ET L'EXPÉDITION FRANCO-BELGE DE BOKÉ EN 1849.

Le fondateur de notre dynastie avait épousé, en premières noces, la princesse héritière Charlotte de Galles et avait bien escompté devenir, en dépit de la constitution anglaise, mieux que simple prince consort, le jour où sa femme aurait été appelée au trône. La princesse était d'ailleurs si nettement décidée à ce qu'il en fût ainsi, qu'elle se plaisait à répéter : « Il sera roi ou je ne régnerai jamais. » Léopold s'était donc préparé à son rôle. Il avait spécialement étudié les problèmes coloniaux si importants pour l'Angleterre (1) et il était devenu de la sorte partisan convaincu de la colonisation.

Ayant perdu sa femme avant que la succession au trône fût ouverte, il accepta, dans la suite, la couronne de Belgique et, au cours de son règne, il saisit, plus

(1) Comte Corti et Baron Buffin : « Léopold Ier, oracle politique de l'Europe. »

d'une fois, l'occasion d'affirmer ses idées expansionnistes et même de les mettre en pratique.

Il recruta, à ces fins, des auxiliaires au sein de notre marine militaire et il trouva là des hommes habitués aux voyages lointains, possédant une formation excellente et un caractère fortement trempé.

L'arme à laquelle ils appartenaient avait été créée dans les circonstances que voici.

Après que la Belgique eût conquis son indépendance, une armée hollandaise avait réussi à se maintenir dans la citadelle d'Anvers. Cette armée gardait le contact avec la mère-patrie, grâce à la flotte échelonnée d'Anvers à Flessingue. Cette flotte constituait une force redoutable, non seulement parce qu'elle ravitaillait la garnison de la citadelle, mais parce qu'elle prenait part aux opérations, en bombardant Anvers, et parce qu'elle empêchait nos navires marchands de quitter le port ou d'y entrer.

Notre gouvernement avait jugé indispensable, dans ces conditions, de créer une marine militaire.

Dès le 24 février 1831, il avait décrété la construction de deux brigantins. Ces petites unités, d'une longueur de 25 mètres et d'une largeur de six mètres, avaient été armées de deux caronades de 36 et de quatre canons de 24. Elles avaient reçu des noms empruntés aux circonstances : *Les Quatre Journées* et *Le Congrès*.

Quelques mois plus tard, le Régent Baron Surlet de Chockier avait signé un arrêté décrétant la construction de quatre canonnières gréées en goëlettes. On avait armé celles-ci de pièces d'artillerie dont certaines avaient été conquises par la compagnie des chasseurs francs de Bruges sur la canonnière hollandaise N° 41,

alors que celle-ci s'avançait par le Zwijn, pour détruire nos écluses du Hazegras

Après que les Français eurent arraché aux Hollandais la citadelle d'Anvers, nos marins avaient relevé du fond de l'Escaut sept canonnières à un mât que leurs équipages avaient coulées plutôt que de les livrer aux vainqueurs. Ces bâtiments avaient été remis en état et armés chacun de cinq pièces d'artillerie.

Une huitième canonnière ennemie qui avait été capturée par les Français, alors qu'elle tentait de s'échapper, était venue accroître encore notre flottille.

Dans la suite, notre gouvernement avait décidé de faire quitter l'Escaut à nos marins et de les initier à la navigation au long cours ; comme il désirait atteindre ce but sans dépenser beaucoup d'argent, il les avait embarqués sur des navires marchands.

En 1840, notre flottille s'était enrichie d'une goëlette de 200 tonneaux, construite à Bruges. Elle avait été nommée *Louise-Marie*, en l'honneur de notre souveraine, et on l'avait armée de 10 caronades de 12, provenant de canonnières désaffectées.

Cette unité était « peu imposante, mais gracieuse et bien tenue ». Son armement et son aménagement étaient aussi solides qu'élégants.

Elle avait, notamment, conduit le ministre de Belgique à son poste de Lisbonne et ses officiers avaient été reçus à la Cour de Portugal. Elle s'était aussi rendue, à diverses reprises, à la petite colonie belge de Santo-Thomas de Guatémala.

En 1843, on avait vendu le brigantin les *Quatre Journées* et deux chaloupes-canonnières et l'on avait fait construire, à l'aide des fonds ainsi recueillis, le brig

Duc de Brabant, solide et fin voilier. On avait armé cette unité de 20 caronades de 36, on avait mis à son bord un équipage de 130 hommes, état-major compris, et ce vaillant pionnier de notre expansion était allé, lui aussi, montrer au loin le pavillon belge.

Nos officiers de marine accomplirent plus d'une fois, à bord de la goëlette et du brig, des explorations scientifiques et commerciales dans les contrées d'outremer. Ce furent eux qui dotèrent la Belgique de ses premiers établissements coloniaux. Ils assurèrent leurs communications avec la mère-patrie et les assistèrent de toutes les manières.

Ils donnèrent à nos diplomates et à nos consuls un prestige inconnu jusqu'alors, en les transportant à leurs postes à bord de bâtiments militaires, et ils les adhèrent à conclure des traités de commerce.

Un patriote qui voyait clair, M. Lauwers, prédisait, dès 1848, que les services rendus par eux seraient un jour inscrits dans l'Histoire.

* * *

Nous avons retracé ici-même (1) l'histoire de la colonie belge de Santo-Thomas de Guatémala à laquelle furent mêlés notre premier roi et nos officiers de marine. Nous étudierons aujourd'hui l'établissement belge du Rio Nunez, sur la côte occidentale d'Afrique, qui fut dans le même cas.

Ce fut en 1844, que des commerçants belges exportèrent, pour la première fois, des marchandises sur

(1) Bulletin du mois de février 1926.

cette côte. L'année suivante, deux de leurs navires se rendirent dans ces parages ; en 1847, il y en eut sept, et en 1848, six.

Comme les navires belges rencontraient des difficultés dans les colonies anglaises de la Gambie et de Sierra-Leone, M. Artung, le frère de notre consul dans cette dernière possession, proposa à notre gouvernement d'acquérir une partie de la Sénégambie, mais sa proposition fut laissée sans suite.

Il était cependant devenu désirable que l'on créât sur la côte occidentale un établissement où nos exportateurs pussent déposer leurs marchandises et emmagasiner les cargaisons de retour. Les intéressés en exprimèrent le désir au gouvernement, et, à la fin de l'année 1847, celui-ci envoya là-bas le lieutenant de vaisseau Van Haverbeke, à bord de la goëlette *Louise-Marie*, avec mission de visiter les ports et de faire rapport sur leurs possibilités, au point de vue commercial.

La mission avait été confiée à un homme de valeur. Né à Anvers, le 22 octobre 1812, Joseph-Edouard Van Haverbeke avait commencé par servir dans la marine marchande. Il était entré ensuite dans notre marine militaire, en qualité d'aspirant de 2e classe. Il avait servi sur la canonnière N° 7 dont il avait été débarqué pour prendre le commandement du trois-mâts de commerce militarisé l'*Emmanuel*, où il avait eu sous ses ordres un état-major et un équipage appartenant à la Marine Royale. Il avait été chargé de conduire ce bâtiment en Chine ; or, notre consul général de Manille, M. De Lannoy, qui avait reçu la mission de solliciter du vice-roi Keing l'admission du pavillon belge dans les ports ouverts au commerce avait échoué dans ses négociations.

Van Haverbeke s'était montré alors un homme de ressources. Les mandarins ayant refusé de le laisser remonter le fleuve de Canton avec son navire, il avait corrompu les employés de la douane et avait promis des vivres pour les populations éprouvées par la famine. Enfin, comme les mandarins défiants lui avaient demandé de leur indiquer la Belgique, sur la carte, il leur avait envoyé un de ses officiers, M. Tack, muni d'une carte de l'Europe, où notre pays, grâce à un habile maquillage, englobait le sud de la Hollande, le nord de la France et le Grand Duché de Luxembourg tout entier. Les Jaunes, trompés par cette innocente ruse de guerre, avaient estimé alors que la patrie de Van Haverbeke constituait une puissance devant laquelle il était prudent de s'incliner, et notre compatriote avait pu aller montrer, pour la première fois, le pavillon belge dans le port de Canton.

* * *

Ce fut dans le cours du mois de décembre 1847 que Van Haverbeke quitta la Belgique pour la côte occidentale d'Afrique. Il visita, chemin faisant, tous les points principaux entre Gorée et Sierra Leone.

Il paraît qu'arrivé à l'embouchure du Rio Nunez, notre compatriote « saisissant d'un seul coup d'œil les immenses avantages que ce fleuve pouvait offrir à notre commerce », jeta son dévolu sur ses rives.

Ce cours d'eau, découvert en 1445 par Nuno Tristao, naît à l'ouest du massif de Fouta-Djalon et se jette dans l'Océan Atlantique, après un cours de trente-six lieues environ. Sa large embouchure s'ouvre entre la pointe de Dampierre au sud et celle de Kimbuto, au nord. Elle

est divisée en deux par l'île de Sable. Les navires de 200 à 300 tonnes pouvaient, au temps de Van Haverbeke, remonter le courant jusqu'à Rapass et même jusqu'à Vakaria, mais seuls les petits bâtiments de cabotage poussaient jusqu'à Boké, station commerciale située à 80 kilomètres de la côte, où le fleuve n'avait plus que 100 mètres de largeur et 2 mètres de profondeur. Sur ses rives se trouvaient quelques factoreries (1) dont les transactions étaient fréquemment paralysées par le pillage de leurs magasins ou par le caprice des chefs indigènes.

Depuis l'embouchure du Nunez jusqu'à Vakaria habitaient les Baggas.

Depuis Victoria jusqu'à Dapass, c'est-à-dire sur la partie centrale du Rio Nunez, vivaient les Nalous dont le chef, Lamina, résidait à Caniope, sur la rive droite, à vingt milles de l'embouchure. Ce monarque était un Noir corpulent et un peu asthmatique, dont le regard très mobile ne manquait pas d'expression. Il joignait à son métier de roi ceux de cultivateur et de commerçant et passait pour gagner vingt-cinq mille francs par an.

Sur le haut du fleuve étaient fixés les Landoumas, dont le souverain, Majoré, résidait à Boké.

A Victoria on trouvait le premier établissement. Il avait été fondé par l'Américain Skilton, auquel avaient succédé sa veuve et ses deux filles. Celles-ci poursuivaient le défrichement et cultivaient surtout les pistaches. En remontant, on arrivait à Caniope, puis à Cassabouli, puis à Katekouma où résidait M. Santou,

clearing land + cult. peanuts

(1) En 1850, il y avait là cinq factoreries françaises, trois anglaises, une américaine et une indigène.

traitant français. A deux lieues et demie plus haut, on rencontrait l'établissement de M. Bicaise, mulâtre de la Barbade, élevé en Angleterre. En amont de Rapass étaient échelonnés les villages de Kandouma, de Vakaria et enfin de Boké.

C'était dans cette dernière localité que les caravanes parties du Fouta-Djalon venaient apporter les produits qu'elles échangeaient avec les Blancs ; aussi, les traitants du bas avaient-ils à Boké des dépôts de marchandises et surtout de sel, denrée très demandée par les éleveurs de bestiaux (1).

Malheureusement, le climat ne permettait pas de créer une colonie agricole dans cette contrée. On pouvait parfaitement, par contre, y établir des comptoirs et nos commerçants eussent été assurément en droit d'escompter de plantureux bénéfices par l'échange d'articles européens de peu de valeur contre des produits tels que noix de palme, arachides, cire, gomme, peaux, bois de marquetterie, ivoire, plumes d'autruche et poudre d'or.

* * *

Le 4 mars 1848, Van Haverbeke, « pour venir en aide aux négociants belges qui fréquentaient cette côte », conclut avec le Roi des Nalous une convention provisoire qui allait donner à la Belgique le droit de propriété et même le droit de souveraineté sur un territoire situé en ces lointains parages.

(1) M. Bols, consul de Belgique à la côte occidentale d'Afrique, disait dans son rapport du 1er février 1856, qu'en 1851, trois navires d'Anvers avaient apporté dans le Rio Nunez du sel raffiné belge, « semblable à celui de Liverpool ».

Voici le texte de cette convention :

« Traité fait entre le lieutenant de vaisseau Van Haverbeke, commandant la goëlette de guerre belge *Louise-Marie*, agissant au nom de Sa Majesté Léopold Ier, Roi des Belges, d'une part, et Lamina, chef suprême des Nalous, agissant de sa propre autorité et au nom des chefs indépendants, d'autre part.

Il a été convenu du plein gré des parties contractantes ce qui suit :

Article premier. Lamina, chef suprême des Nalous, cède en toute souveraineté à S. M. le Roi des Belges, les deux rives de la rivière Rio Nunez, côte occidentale d'Afrique, dont la délimitation et l'étendue sont fixées ci-après.

Il fait cette cession tant en son nom et au nom des chefs indépendants Nalous, dont il a remis l'acte d'adhésion, qu'en celui de ses descendants et de tous ceux qui, après lui, pourraient avoir des droits à sa succession.

Art. 2. La cession faite par Lamina et les chefs indépendants des Nalous comprend tout le terrain bordant le Rio-Nunez, à un mille de l'intérieur, depuis le marigot en amont de Rapass, sur la rive droite, jusqu'au marigot en aval de Victoria, sur la même rive, et toute la rive gauche correspondante.

Art. 3. Le Roi des Belges disposera de tout le terrain nécessaire à ses établissements ; lorsque des négociants viendront s'établir sur la rive, ils sont tenus de payer une redevance annuelle au chef des Nalous de dix gourdes en marchandises par cent yards de terrain employés aux établissements.

Toutefois cette redevance ne sera pas due pour l'occupation des terrains faisant partie ou dépendant actuellement de l'établissement nommé Victoria, situé au bas de la rivière Rio Nunez.

Art. 4. Le gouvernement belge et les négociants belges, établis sur quelque point que ce soit de la rivière, auront la faculté de disposer des bois nécessaires à leur usage.

Art. 5. Le chef des Nalous, tant en son nom qu'en celui de ceux qui pourraient lui succéder, s'engage à protéger par tous ses moyens les négociants belges, ainsi que leurs propriétés et marchandises, et à n'exiger d'eux, sous aucun prétexte, d'autres redevances que celles stipulées dans le présent traité.

Art. 6. Toute exigence en dehors des coutumes fixées ou tout pillage de propriétés belges de la part des indigènes, et dont il ne sera pas donné pleine et entière satisfaction par les chefs des Nalous, pourra entraîner la suspension des coutumes.

Art. 7. Dans les cas où un sujet du chef des Nalous aurait à se plaindre d'un sujet belge, le chef des Nalous s'adressera au commandant de l'établissement le plus proche, afin que justice lui soit immédiatement rendue.

Art. 8. Le Roi des Belges s'engage tant en son nom qu'en celui de ses descendants à payer annuellement au chef des Nalous, pour la cession du territoire fixé aux articles 1 et 2 la somme de 1.000 gourdes payables en marchandises au cours du jour.

Art. 9. Le présent projet sera soumis à l'approbation de Sa Majesté le Roi des Belges, qui, avant le trente

juin 1800 quarante-neuf, devra faire connaître son acceptation ou son refus.

Art. 10. Afin d'établir un commencement de bons rapports entre les Belges et les Nalous, le commandant de la *Louise-Marie* a fait délivrer à Lamina, à titre de cadeau, la somme de 300 gourdes en espèces.

Art. 11. Dans le cas où le gouvernement belge jugerait à propos de renoncer au bénéfice du présent traité, il sera toujours libre de le faire, en faisant notifier son intention au chef des Nalous ; dans cette hypothèse, toute redevance cesserait d'être due.

Ainsi fait en double expédition à bord de la *Louise-Marie*, en rade de Caniope, le quatre mars mil huit cent quarante-huit.

Ont signé : J. Van Haverbeke, Lamina.
Témoins : Caremo, Rirah, Bicaise, Columbus. »

M. le professeur De Lannoy a parfaitement caractérisé la situation créée par ce traité en écrivant : « Aucune puissance européenne n'ayant de droits à faire valoir sur cette côte, le territoire acquis par le lieutenant Van Haverbeke constituait, pour la Belgique, une possession coloniale, au sens exact du mot » et il n'est pas douteux que nous faisions là, pour un prix dérisoire, une précieuse acquisition.

A son retour, le commandant de la *Louise-Marie* fit parvenir un rapport, en haut lieu. On estima ici qu'il avait acquis les rives du Rio Nunez conformément aux coutumes locales et que tout était parfaitement régulier. On s'assura néanmoins auprès des puissances étrangères que celles-ci n'avaient aucune objection à

formuler et le 27 décembre 1848, le Gouvernement « sanctionna » le traité (1) ou, mieux encore, un arrêté royal de cette date approuva et sanctionna le traité (2).

Le rapport de M. Van Haverbeke eut encore pour effet de décider un industriel gantois, M. Decoster, à envoyer dans le Nunez, le trois-mâts barque *L'Emmanuel* avec une cargaison de produits belges d'une valeur de 300.000 francs, somme énorme pour l'époque.

*
* *

Le 28 décembre 1848, la *Louise-Marie* quitta Anvers pour le Rio-Nunez, sous le commandement du lieutenant de vaisseau J. Van Haverbeke, assisté des enseignes de vaisseau Thémistocle Du Colombier, Traetsaert et Dufour, du docteur Durant et des aspirants de première classe Mestriaux, Delcourt et Stessels.

Le commandant avait pour mission de faire ratifier le traité provisoire, de prendre possession du territoire et d'établir des relations commerciales avec la contrée.

La *Louise-Marie* arriva, le vendredi 9 février 1849, devant le fleuve. Elle y entra le soir et le pilote alla l'échouer sur l'île longue, vaste banc de sable, situé au milieu du cours d'eau, mais, comme la marée montait, le bâtiment fut bientôt à flot, sans avaries.

Le 13 février, la goëlette jeta l'ancre devant le village de Rapass et, peu de temps après, le Roi Lamina vint à bord pour conclure définitivement le traité.

(1) De Lannoy : « La politique coloniale en Belgique de 1830 à 1848 », p. 173.

(2) Defays : « Essais de Colonisation belge au XIX[e] siècle », p. 42.

Van Haverbeke désireux, pour compléter la prépondérance de la Belgique, de conclure une convention avec le Roi Majoré aussi, décida d'aller trouver celui-ci à Boké, au moyen de chaloupes, pour lui remettre des présents et entamer des négociations.

Il avait fixé le départ au lundi 26 février 1849, quand il reçut brusquement de mauvaises nouvelles du haut de la rivière.

Majoré, jaloux des avantages accordés par le traité à Lamina, et excité par deux traitants anglais, MM. Baithwait et Martin, qui le comblaient de poudre, d'armes et d'alcool, créait depuis quelque temps des difficultés et mettait des entraves aux transactions avec les caravanes. Il venait même d'expulser Ismaël Tay, traitant français, natif du Sénégal, et d'enlever sa femme et son fils de la demeure de M. Santon, autre traitant français, établi chez les Nalous ; or, Tay représentait à Boké la collectivité des traitants de la région et avait assumé jusqu'alors la garde de leurs magasins qui allaient se trouver désormais à l'abandon.

Les traitants réunis adressèrent alors à notre compatriote une lettre dans laquelle ils exposèrent leur situation et sollicitèrent la protection de notre pavillon.

M. Thémistocle Du Colombier a très justement fait remarquer, dans ses écrits, que comme Van Haverbeke était le chef de l'unique force européenne qui se trouvât là-bas, il ne pouvait pas refuser cet appui ; de plus, possesseur d'une partie importante de la rivière et désireux de nouer des relations commerciales avec tous les territoires environnants, il avait intérêt à faire disparaître, fût-ce par la force, les obstacles semés sur la route du commerce.

Le commandant alla trouver Majoré à Boké et tenta vainement d'en terminer à l'amiable. Il fut donc contraint, malgré toute sa patience, à décider de mettre le « roitelet » à la raison, les armes à la main.

Pendant ce temps, un commerçant anglais dont nous reparlerons rencontrait M. de la Tocnaye, capitaine de la corvette française *La Recherche*, et le mettait au courant des événements.

L'officier français s'aboucha au plus tôt avec Van Haverbeke et fut promptement rejoint par son compatriote, M. de Kerhallet, commandant *La Prudente*.

Après de nouvelles tentatives de négociations, ces trois messieurs convinrent de conjuguer leurs efforts, sous le commandement en chef de M. de la Tocnaye, pour anéantir le village de Boké et pour renverser Majoré.

Il fut décidé que l'attaque aurait lieu le 24 mars.

Vu le peu de navigabilité du Nunez, on ne pouvait faire monter les corvettes au-delà de Victoria et la goëlette plus haut que Vakaria dont Boké était encore éloigné d'une lieue et demie.

Dans ces conditions, M. Cohen, l'armateur, et M. Witteveen, le capitaine du trois-mâts barque *L'Emma*, jaugeant 400 tonneaux, mirent ce petit bâtiment à la disposition de Van Haverbeke qui fit enlever la cargaison et embarquer des hommes et des canons.

D'autre part, un traitant français, M. Salcedo, mit sa petite goëlette, *La Dorade*, à la disposition de ses compatriotes.

Lorsque *l'Emma* et *la Dorade* arrivèrent devant Boké, les noirs en armes occupaient les hauteurs. Un silence morne régnait. Ni tamtam de guerre, ni cris, ni

danses guerrières, mais de bons préparatifs de défense : une forte barricade faite de troncs d'arbres et de planches percées de meurtrières et armée de plusieurs pièces d'artillerie.

M. de la Tocnaye ayant ordonné de commencer le feu, les canons et la mousqueterie des deux navires tirèrent pendant trois quarts d'heure. L'ennemi répondit très vivement et lorsqu'il ralentit le tir, le chef de l'expédition fit débarquer ses hommes, au moyen du grand canot de *La Recherche* et de la chaloupe de *La Prudente*.

Les Franco-Belges escaladèrent la montagne sur laquelle se trouvait Boké, au pas de course et sans tirer un seul coup de fusil.

En cours de route, ils reçurent soudain, à bout portant, une décharge qui fit tomber plusieurs d'entre eux, mais ils débusquèrent bientôt de tous côtés les noirs.

Majoré qui venait de mettre lui-même le feu à une pièce de 24, pointée sur *l'Emma*, vit une bombe éclater dans sa demeure. Le projectile incendia la case, tua deux hommes, en blessa trois et obligea le monarque à s'enfuir.

Les Blancs essuyèrent ensuite le feu des ennemis embusqués derrière la palissade qui encerclait la ville et lorsqu'ils eurent forcé cet abri, ils durent affronter les guerriers qui les attendaient, pour la troisième fois, dans les bois voisins, et les en chasser.

Victorieux sur toute la ligne, les braves marins eurent soin d'enclouer les canons ennemis et de les précipiter dans le ravin qui entourait la montagne et dans le fleuve. Puis, ils se dirigèrent péniblement vers les navires, car un vaste incendie, allumé par les bombes et les obus

et favorisé par un vent violent, dressait une barrière de feu entre eux et le fleuve.

Ils étaient, en outre, embarrassés par le transport de leurs blessés, par une température qui les incommodait beaucoup et par un soleil ardent. La chaleur atteignit d'ailleurs, au cours de leur expédition, jusqu'à 45 degrés centigrades à l'ombre.

Vers deux heures, ils parvinrent, recrus de fatigue, sur le rivage. Ils y retrouvèrent les commandants de Kerhallet et Van Haverbeke, qui les avaient « merveilleusement secondés par leur énergie et leur admirable présence d'esprit », pendant le débarquement d'abord et ensuite en chassant au loin les ennemis qui occupaient la rive droite. Van Haverbeke avait, notamment, fait incendier par ses matelots une petite localité située de ce côté.

Vers trois heures, les combattants remontèrent à bord et réembarquèrent deux petits mortiers de la *Louise-Marie* et un obusier de *La Prudente*, en même temps qu'un canon court enlevé à l'ennemi.

Ils confièrent leurs blessés au médecin belge Durant qui les soigna avec un réel dévouement.

Le 25, vers dix heures du matin, on commença la descente de la rivière. Des sauvages embusqués sur la rive droite, dans des bois épais, harcelèrent les marins de coups de fusil et les Franco-Belges furent obligés, pour les éloigner, de faire un feu d'artillerie continuel.

On rejoignit enfin la *Louise-Marie* à Vakaria et on y passa la nuit.

Le 26, dans la matinée, on se remit en route, toujours sous le tir incessant des noirs. La goëlette fut obligée de faire un feu très vif de ses six pièces de babord et

de ses deux mortiers. Un de ses officiers, M. Dufour, déjà blessé à Boké, fut atteint grièvement par une balle qui lui brisa les os du palais et un matelot belge reçut également un coup de feu.

Tout à coup, alors que la *Louise-Marie* se trouvait à l'un des tournants les plus brusques de la rivière, au milieu d'un fort courant, elle fut jetée à la rive. Pendant qu'elle se trouvait dans cette situation critique, les noirs l'assaillaient de très près. L'*Emma* et la *Dorade* vinrent se placer près d'elle et la protégèrent par leurs feux croisés, mais l'inclinaison de la goëlette devint si considérable qu'elle ne put se servir de son artillerie et que l'on dut évacuer sur l'*Emma* ses malades et ses blessés, au milieu de la fusillade.

Van Haverbeke commandait son bâtiment avec courage et sang-froid et il ne s'aperçut même pas qu'une balle avait traversé sa coiffure tout près du front.

Le contre-maître de canonnage, Jean Rietveld, osa saisir, au péril de ses jours, un obus dont la mèche avait pris feu, sur le pont, et le jeter par dessus bord, sauvant ainsi la vie à deux cent cinquante personnes.

La goëlette fut finalement dégagée par l'*Emma* et elle continua à descendre le fleuve.

Le combat avait duré trois jours, les 26, 27 et 28 mars 1849, et coûté cinq morts et vingt blessés aux Franco-Belges.

Ajoutez à cela que l'expédition avait été particulièrement pénible du fait de la navigation sur un fleuve au cours des plus capricieux, en raison, aussi, des incendies et de la température torride, des secours apportés par les Anglais aux indigènes qui luttaient armés à l'européenne, à l'abri de palissades et de forêts touffues.

* * *

Il importe de signaler ici qu'avant le combat, Togo, l'ancien roi des Landoumas, que Majoré, son frère cadet, avait détrôné, au cours du mois de février 1848, avait reçu de Van Haverbeke l'assurance de recouvrer le pouvoir, en même temps que l'ordre de se rendre, par terre, à Boké, pour couper la retraite aux guerriers de son rival et pour prendre possession des lieux, après la victoire.

Togo s'était parfaitement acquitté de cette mission. On le rétablit donc sur le trône et Van Haverbeke conclut avec lui un traité dont le but était de faciliter l'établissement de comptoirs belges par l'obtention d'un nouveau territoire (1), par l'autorisation de couper le bois nécessaire aux constructions, par le règlement des droits de navigation et par la promesse que les guerriers landoumas défendraient éventuellement les intérêts belges.

Le 15 avril 1849, le capitaine H. de la Tocnaye rédigea un long rapport qu'il adressa au capitaine de vaisseau Bouet de Willaumez, commandant la station navale française des côtes occidentales d'Afrique.

Quelques jours après, les deux commandants français, MM. de la Tocnaye et de Kerhallet, adressèrent à leur camarade belge une double lettre qui repose aujourd'hui dans les collections documentaires du Musée d'Armes de la Porte de Hal, à Bruxelles.

En voici le texte :

(1) Il paraît qu'il fut décidé que la Belgique obtiendrait un territoire bordant le cours supérieur du fleuve, « si la France ne consentait pas às' yé tablir militairement ,» ce qui n'était pas probable.

« A bord de la corvette la *Recherche*,
le 20 avril 1849.

Monsieur le Commandant,

Au moment où vous allez vous éloigner pour retourner en Europe, je sens le besoin de vous exprimer tous les sentiments que m'ont inspirés les parfaites relations que j'ai pu avoir avec vous pendant les deux mois qui viennent de s'écouler. Je n'avais encore jamais rencontré un commandant si porté à rendre service en toute circonstance, si dévoué dans les moments les plus difficiles et les plus critiques ; et, dans les relations particulières, si poli, et sachant aussi bien recevoir ses hôtes, avec tout le bon ton et la grâce parfaite que vous n'avez cessé de me montrer, pendant les agréables moments que les circonstances m'ont fait passer à bord de votre bâtiment.

Je dois, Monsieur le Commandant, vous adresser mes sincères remerciements pour les nombreux et importants services que vous nous avez rendus à nous tous, officiers et marins des deux corvettes, la *Recherche* et la *Prudente* ; et pour la coopération si généreuse et si franche que vous nous avez donnée dans des jours de périls et d'inextricables difficultés.

C'est à vous, Monsieur le Commandant, que nous devons attribuer la meilleure part dans les excellentes dispositions qui ont préparé les succès si décisifs et les résultats si importants qui ont couronné une expédition pleine de danger sous tant de rapports différents.

Nous avons été trop heureux de rencontrer au milieu des circonstances les plus difficiles tous les secours et toutes les ressources de toute nature que vous avez bien voulu mettre à notre disposition et sans lesquels il n'y

avait aucune expédition possible pour nous, à moins de courir les chances d'un véritable désastre. Nous vous en devons une grande reconnaissance, et vous prions de l'accepter tout entière.

Témoin oculaire de votre bravoure dans le combat, de votre inaltérable sang-froid et de cette présence d'esprit qui vous faisait si bien entrevoir dans un instant le meilleur parti à prendre, je dois y rendre complète justice, et vous dire, Monsieur le Commandant, combien ces qualités m'ont donné d'estime et de considération pour vous, en même temps que votre courtoisie à mon égard, votre franchise et vos procédés pour nous tous me pénétraient du sentiment le plus affectueux.

Après vous avoir parlé comme commandant et au nom des officiers de marine qui ont eu l'honneur de vous connaître, je voudrais m'adresser à M. Van Haverbeke, le digne officier de la marine belge, et le prier de vouloir bien accepter toute mon amitié la plus sincère, trop heureux si je puis obtenir en échange des sentiments dont je serai toujours fier et qui seront bien précieux pour moi.

Recevez mes adieux, Monsieur le Commandant, et croyez que je ne saurais oublier une fraternité d'armes cimentée au milieu des soucis les plus graves et des périls les plus sérieux et dans les circonstances les plus extraordinaires et les plus importantes.

Ne doutez jamais, je vous en prie, des sentiments qui vous sont adressés, Monsieur le Commandant, par

Votre très humble serviteur,

Comm^t de la corvette la *Recherche*.

C^ne de frégate,

H. de la Tocnaye,

P. S. Veuillez, Monsieur le Commandant, présenter tous mes compliments à ces Messieurs de votre état-major qui, eux aussi, doivent avoir une bonne part dans notre gratitude, pour la franche et si cordiale hospitalité qu'ils ont donnée à nos propres officiers et pour les services qu'ils ont rendus dans nos affaires du Rio-Nunez. »

A Monsieur le Commandant Van Haverbeke, à bord de la goëlette de guerre la *Louise-Marie*. »

Le Commandant de Kerhallet écrivit à la suite de cette lettre :

« Commandant,

Permettez moi de m'associer dans leur expression la plus vive et la plus sincère aux sentiments d'estime et d'amitié qui vous sont exprimés dans la lettre du Commandant de la Tocnaye.

Dans les circonstances, où nous nous sommes trouvés et connus, on s'apprécie mutuellement bien vite et j'espère que les sentiments qui en ont été le résultat seront aussi durables qu'ils sont vrais et profonds.

Agréez donc, mon cher Commandant, l'offre d'une amitié aussi dévouée pour vous que vous l'avez été pour nous-même durant notre pénible et difficile mission de De Boké et soyez convaincu que le souvenir des immenses services que vous nous avez rendus avec autant de délicatesse que de générosité ne sortira jamais du cœur de

Votre très humble serviteur et ami,

Le C^ne de frégate, C^t la corvette la *Prudente*,

Charles de Kerhallet. »

Comme l'a très bien dit M. George Macoir, « les sentiments exprimés, en des termes aussi nobles qu'élevés par les commandants de la Tocnaye et de Kérhallet font autant d'honneur à celui qui en a été l'objet qu'à ceux qui les ont manifestés dans l'expression émue de leur reconnaissance et de leur admiration. »

L'heure du retour dans la patrie sonna enfin. La *Louise-Marie* quitta le fleuve le 10 avril et M. Thémistocle Du Colombier put écrire dans ses souvenirs :

« En résumé, je pense qu'une belle voie d'exportation est ouverte au commerce belge.

« Pénétré du sentiment des devoirs de la marine militaire, des services qu'elle est appelée à rendre, ce sera pour nous une bien douce récompense, une large compensation aux fatigues et aux dangers que nous avons essuyés que de voir notre patrie dotée d'un débouché avantageux pour les produits de notre industrie... »

Le 23 avril, nos marins arrivèrent à Gorée, où ils fraternisèrent une dernière fois avec les camarades français aux côtés desquels ils avaient lutté.

Le 4 mai 1849, la *Louise-Marie* mit à la voile pour l'Europe et le 17 juin, elle arriva au Doel où elle fut obligée de se mettre en quarantaine, avant de regagner Anvers, parce que le choléra s'était abattu sur l'équipage.

Quelques semaines plus tard, MM. Van Haverbeke, Dufour, Witteveen et Rietfeld furent créés chevaliers de l'Ordre de Léopold, tandis que le contre-maître de marine de 1re classe Dekeyser et le matelot de 3e classe Hetvaert obtinrent une somme d'argent.

Le 6 décembre 1849, Van Haverbeke reçut cette invitation du directeur général de la Marine :

« Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères me charge de vous informer que mercredi prochain 12 de ce mois, à midi, il vous fera la remise du sabre d'honneur qui vous a été décerné par les négociants établis au Rio Nunez, en reconnaissance des services que vous leur avez rendus. »

La lame de l'arme offerte à notre compatriote portait sur l'une de ses faces cette inscription : « Les négociants du Rio Nunez au commandant J. Van Haverbeke » et sur l'autre : « Journées des 24, 25 et 26 mars 1849. »

Ce sabre se trouve exposé au Musée de la Porte de Hal, à Bruxelles, tandis qu'un tableau représentant le combat du Rio Nunez orne une des salles du Ministère des Affaires Etrangères.

Le Président de la République française, après avoir pris connaissance du rapport du ministre de la marine et des colonies où il était reconnu que le concours de la *Louise-Marie* avait été de la plus précieuse utilité et que sans elle le coup de main n'aurait non seulement pas réussi, mais n'aurait pas même pu être tenté, accorda la décoration de chevalier de la Légion d'Honneur à MM. Joseph Van Haverbeke, Thémistocle Du Colombier, Auguste Dufour, Félicien Durant et Cohen.

Le dernier d'entre eux avait non seulement participé au combat, mais avait rendu des services qui lui avaient occasionné des pertes considérables pour lesquelles il n'avait voulu recevoir aucune compensation pécuniaire (1).

(1) Il convient de signaler ici que lorsque Van Haverbeke avait pris possession de l'*Emma* pour l'armer en guerre, il avait offert à son équipage, qui appartenait à la marine marchande, de rester à terre, mais celui-ci avait demandé et obtenu de pouvoir participer à l'expédition.

MM. les capitaines de frégate, Bougrenet de la Tocnaye et de Kerhallet furent, à leur tour, créés chevaliers de l'Ordre de Léopold.

Signalons, enfin, que l'un des fils du Roi Louis-Philippe, le Prince de Joinville, un marin, voyageant plus tard à bord de la malle belge, *Ville de Bruges*, assura à Ginkel, officier de notre marine militaire, que l'état-major et l'équipage de la *Louise-Marie* avaient donné à la marine française une excellente opinion de nos marins.

⁂

Retournons sur nos pas pour dire quelques mots d'un incident fâcheux survenu à l'occasion des événements de Boké.

A l'époque où Van Haverbeke avait tenté d'en terminer à l'amiable avec Majoré, la corvette anglaise, la *Favorite*, était arrivée à Caniope. Son commandant était monté jusqu'à Rapass où il avait joint Van Haverbeke, à bord de la *Louise-Marie*, pour protester officiellement auprès de lui, au nom du gouverneur de Sierra-Leone, contre l'occupation des rives du Rio Nunez par la Belgique.

Cette démarche était, pour le moins, inconsidérée, puisque les Belges se trouvaient là en vertu d'un traité parfaitement régulier ; la protestation était d'ailleurs basée sur les clauses d'une convention par laquelle la France et l'Angleterre s'étaient engagées à ne s'emparer d'aucun territoire entre la Gambie et Sierra Leone. Elle ne pouvait donc être opposée à une tierce puissance.

D'autre part, avant d'en venir aux mains avec les indigènes, les Franco-Belges avaient signifié aux deux

traitants anglais dont nous avons parlé plus haut le blocus de la rivière et l'imminence de l'attaque de Boké. Ils les avaient invités, en conséquence, à mettre leurs personnes et leurs biens en sûreté et leur avaient accordé 48 heures de répit, pour opérer leur déménagement et se retirer à Rapass, où on leur offrait de les accueillir.

Les deux Anglais avaient répondu, par une lettre hautaine, qu'ils ne s'en iraient pas et qu'ils rendraient les gouvernements français et belge responsables des dommages qu'ils pourraient subir.

Or, les Franco-Belges étaient avisés chaque jour que c'étaient ces mêmes Anglais qui dirigeaient les préparatifs de défense des Noirs...

Au cours de l'incendie de Boké, une partie de leurs marchandises périrent. Ils s'en plaignirent à leur gouvernement, en élevant la prétention d'être indemnisés. Il paraît qu'ils furent soutenus par Lord Palmerston et qu'on fit des remontrances à la France qui n'en eut cure. L'Angleterre se serait retournée alors du côté de la Belgique, qui « semble n'avoir pu se réclamer de ses droits d'une manière suffisamment énergique ». M. Georges Macoir, qui a personnellement connu Van Haverbeke, affirme même que le gouvernement belge exprima des regrets pour le dommage causé aux deux Britanniques et que peu s'en fallut que Van Haverbeke ne fût blâmé...

⁂

Il nous reste à voir ce qui se passa dans notre concession territoriale, après que le bon ordre y eût été rétabli.

Nos exportateurs y firent assurément des transactions

fructueuses, puisqu'en 1851 M. A. Cohen informa notre Ministre des Affaires Étrangères qu'il était prêt à fonder une société dans le but d'exploiter les rives du Nunez, à la condition que le gouvernement lui concédât son appui moral et lui avançât la somme de cent cinquante mille francs. Moyennant cela, il aurait créé là-bas un comptoir important comprenant des casernes pour soldats indigènes et six magasins. Le gouvernement ne donna pas suite à cette intéressante proposition.

Le 4 mars 1852, notre vaillante goëlette de guerre s'arrêta à Rapass et son commandant, M. Van Haverbeke, se vit confier deux enfants, Sayo Salifou et Carimon, respectivement fils et neveu de Lamina, pour les amener en Belgique et les faire éduquer à l'européenne.

Au mois de janvier suivant, la *Louise-Marie* retourna en Afrique, sous le commandement de M. Petit, cette fois.

Elle s'y rendit encore, le 20 novembre de la même année, commandée, comme autrefois, par le capitaine-lieutenant de vaisseau Van Haverbeke. Notre consul à la côte occidentale d'Afrique avait pris place à bord, pour gagner son poste. La goëlette s'arrêta pendant quelque temps dans le Nunez, devant Victoria.

Le 27 juin 1854, notre consul, M. Bols, adressa à son ministre un rapport important dont voici un intéressant passage.

« Lorsque nous avons visité le Rio Nunez, en janvier dernier, la paix que les Landoumas et les Nalous avaient conclue huit mois auparavant, se maintenait et le produit des échanges promettait d'être abondant. Mais, peu après notre départ, à cause d'une mésintelligence qui

survint entre les Foulahs et le chef des Landoumas, la traite de Debocké cessa (ce ne fut que momentanément, il est vrai) et on ne tarda pas à s'apercevoir que la récolte des arachides manquerait. En même temps, dans le Rio-Pongos, en suite de quelque démêlé des naturels avec un traitant, la factorerie de celui-ci, où étaient déposés des produits africains appartenant à une maison d'Anvers, fut pillée.

» Vous voyez, Monsieur le Ministre, que le commerce de la Sénégambie est très incertain. Exposé à nombre de mauvaises chances, il doit être rassuré et encouragé par une protection armée. A côté de la répression de la traite des nègres, le but principal que se proposaient l'Angleterre, la France et les Etats-Unis en entretenant ici des divisions navales, c'est de protéger les entreprises commerciales de leurs sujets dans les parages de l'Afrique occidentale.

» Depuis que nos rapports avec la Sénégambie ont pris du développement, le gouvernement du Roi, appréciant la position exceptionnelle du commerce dans cette partie du monde, n'a pas cessé d'y envoyer, presque tous les ans, un navire de guerre en croisière pendant quelques mois. Ces rapports s'agrandissant, la présence *continuelle* d'un bâtiment de l'Est devient indispensable.

» L'époque n'est pas loin, j'espère, où par les relations que nous avons établies avec les parties des côtes s'étendant au sud de la Sénégambie jusqu'au comptoir portugais de Mossamédès, côte de Benguala, nous devrons avoir sans cesse ici deux bâtiments de l'État, l'un croisant du Sénégal à l'Equateur et l'autre de l'Equateur à la côte de Benguela. Nos affaires avec la

côte occidentale exigeront aussi d'être protégées militairement.

» Si le commerce des nations civilisées avec les peuples barbares, qui habitent l'occident et l'orient du continent africain, demande à être aidé et soutenu par la coopération d'une force armée, qu'offrent, d'une manière si commode et relativement si économique, les navires de guerre, ces forteresses mobiles, il n'en est pas moins ainsi pour nos rapports avec ces peuples, chez lesquels l'instabilité, la faiblesse du gouvernement, l'absence de police, ne présentent plus de garanties de sécurité. Quelques Etats de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, sur l'océan Atlantique et sur le Pacifique, fournissent des exemples de ce cas.

» Une autre fois, je poursuivrai, si vous voulez bien le permettre, M. le Ministre, ce sujet qui mérite quelque considération et je m'efforcerai de démontrer qu'il est urgent de donner du développement à la marine de l'Etat. »

Les suggestions de M. Bols ne trouvèrent aucun écho à Bruxelles...

Le 12 décembre 1854, le capitaine lieutenant de vaisseau Petit, commandant cette fois le brig de guerre *Duc de Brabant*, quitta le port d'Anvers, à destination du Rio Nunez, ramenant là-bas les deux jeunes Noirs dont nous avons parlé.

Il fut retenu à Terneuzen par de forts coups de vent d'ouest jusqu'au 10 janvier 1855.

Le 29 janvier, le brig mouilla en rade de Gorée et fit saluer le pavillon français de 21 coups de canon et le guidon du capitaine de vaisseau Mauléon, gouverneur

général et commandant de la station navale française sur la côte occidentale d'Afrique, de neuf coups de canon. Il fit ensuite les visites d'usage et se rendit chez notre consul, M. Bols.

Le 2 février, au soir, il appareilla pour l'entrée du Rio Nunez, où il alla mouiller en travers de l'île Gonzalès, le 6, à quatre heures de l'après-midi.

Le lendemain, M. Bols et les deux jeunes Nalous partirent à bord du canot-major, commandé par le lieutenant de vaisseau Perlau, pour Caniope, résidence du chef des Nalous.

Les jeunes Noirs avaient suivi à Bruxelles les cours d'un établissement d'instruction, où ils avaient appris notamment à s'exprimer assez couramment en français et en anglais.

Notre consul les remit entre les mains de Lamina qui se montra très reconnaissant de ce qui avait été fait pour leur éducation et qui promit, à cette occasion, de ne rien négliger pour protéger le commerce belge.

Un procès-verbal de cette cérémonie fut dressé par le consul qui le signa, en même temps que les chefs Nalous (1).

La veille du départ de notre brig de guerre, le grand marabout Carimon, frère du roi des Nalous, monta à bord avec sa suite et offrit deux moutons et des fruits au commandant. Ce chef jouissait, au dire de Du Colombier d'une influence considérable. Il était très intelligent, fort sobre et professait des idées religieuses exemptes de superstitions.

Le canot revint le 10, à neuf heures du matin. La

(1) Le MONITEUR BELGE du 18 juin 1855.

corvée avait été rude pour les hommes et ce fut avec une vive satisfaction que le commandant vit rentrer tout le monde bien portant.

Immédiatement après, Petit partit pour le Brésil, où il fut présenté, ainsi que plusieurs de ses officiers, à l'empereur et à l'impératrice par notre consul en ce pays.

Nos marins songèrent à visiter là-bas la colonie belge de Santa-Catharina (1), mais ils n'osèrent le faire par crainte de la dépense et se bornèrent à interroger des tiers, qui leur apprirent que nos compatriotes jouissaient d'une excellente réputation et d'une pleine prospérité.

Nous ne reproduirons pas dans son entièreté le rapport sur le Rio de Nunez que déposa le commandant Petit à son retour en Belgique. Extrayons-en cependant ce passage :

« A mon avis, il est temps de rompre le traité de 1848, dont nous ne retirons plus aucun avantage. Comme je l'ai déjà dit dans mon premier rapport, les Américains, qui exploitent si bien la côte d'Afrique, ne font de traité avec personne. » (2)

Ces réflexions ne doivent nullement surprendre, puisque la Belgique demeurait en défaut d'occuper le territoire acquis par Van Haverbeke Elle n'y possédait pas un fort et pas un soldat, pas un compatriote et pas un colon. A quoi cette possession pouvait-elle servir dans ces conditions ?

---

(1) D'après M. Defays (« Essais de Colonisation belge au XIX[e] siècle »), M. Van Lede, ex-officier du génie, en Belgique, et directeur des travaux hydrauliques, au Pérou, avait obtenu dans la province brésilienne de Santa-Catharina la concession d'un territoire de vingt lieues carrées et, au cours de cette année 1855, il y avait, là-bas, 51 familles belges comptant 159 membres.

(2) Le MONITEUR BELGE du 28 juillet 1855, p. 2425.

En 1856, la *Louise-Marie*, commandée par Van Haverbeke, arriva sur la côte d'Afrique avec la mission de veiller aux intérêts de notre commerce, d'assurer ses opérations et d'aider notre consul dans sa mission.

La goëlette de guerre fit escale à Gorée, à Bissao et à l'embouchure du Nunez.

A Caniope, nos marins retrouvèrent les jeunes Sayo et Carimon redevenus presque sauvages...

Le navire quitta bientôt notre concession qui allait être abandonnée sous peu par la Belgique elle-même. Il s'arrêta à Funchal, à Mogador et à Plymouth. Il rentra à Anvers le 14 septembre 1856. Il avait accompli son dernier voyage et notre marine militaire allait bientôt être abandonnée, elle aussi...

***

Passons maintenant du domaine des faits à celui des idées et examinons quelle fut l'attitude du peuple belge et de ses porte-paroles en présence de notre modeste tentative d'expansion coloniale sur le Nunez.

A vrai dire, le public s'en désintéressa, la presse n'en parla guère, et nos dirigeants firent preuve d'une pusillanimité et d'une lésine qu'on ne s'imagine pas. Ils avaient, il est vrai, pour excuse que les hommes de leur génération craignaient par-dessus tout les « aventures » et que le summum du patriotisme consistait pour beaucoup de Belges à ménager les deniers de la Nation. Les extraits et les résumés de compte-rendus de quelques-unes des séances de la Chambre des Représentants où l'on discuta le budget des Affaires Etrangères prouveront ce qui vient d'être avancé.

***

Dès le 25 janvier 1848, M. Sigart interpella, en ces termes, M. le Ministre des Affaires Etrangères :

« Le bruit court qu'un navire belge explore la côte de Guinée pour y fonder une colonie. Je demanderai d'abord si ce bruit est fondé. »

Le Ministre répondit :

« Il est vrai qu'un navire a été envoyé depuis peu sur les côtes d'Afrique, non dans le but d'y fonder une colonie, mais bien de faire une exploration commerciale qui a été vivement réclamée par des négociants de diverses villes du pays. Depuis quelque temps des relations sont ouvertes entre la Belgique et la côte d'Afrique et produisent d'assez bons résultats. C'est donc pour rechercher si ces rapports peuvent se consolider et s'étendre que le navire dont il s'agit a été envoyé dans ces parages pour visiter la partie située entre Gorée et Sierra-Leone. Il pourrait se faire que plus tard on y établit non une colonie, mais un pied à terre, un fort, pour assurer nos relations commerciales avec ces contrées. C'est un point à examiner ; il n'en est pas question dans l'état actuel des choses ; nous avons seulement à rechercher les renseignements, les éléments d'appréciation qui peuvent nous diriger dans l'examen de cette question.

» Du reste, je partage l'opinion de l'honorable M. Sigart. Quand il s'agira d'établir des comptoirs ou des factoreries, ce n'est pas le gouvernement qui devra s'en charger, c'est seulement par des subsides qu'il devra favoriser, aider à créer ces établissements.

» Pour vous donner une idée de l'intérêt que les côtes

d'Afrique peuvent avoir pour le développement de nos relations commerciales, de l'importance des affaires qui s'y traitent, je vous dirai qu'on évalue à 40 millions de francs les échanges qui s'y font. Il y a peu de temps que des essais ont été tentés par des négociants belges.

» Les rapports de la Belgique, qui étaient nuls jusqu'en 1844, ont pris, dès l'année suivante, un certain développement. En 1848, cinq navires, représentant une capacité de 1226 tonneaux, ont été expédiés de Belgique vers la côte d'Afrique, et 13 navires, mesurant 1908 tonneaux, sont arrivés de ce pays.

» Le mouvement du commerce entre la Belgique et la côte d'Afrique pendant cette année 1845, tant à l'entrée qu'à la sortie, représente une valeur officielle de plus de 526.000 francs.

» En 1846, le mouvement de la navigation est représenté par 9 navires seulement d'un tonnage de 1835 tonneaux, et le mouvement du commerce est représenté par une valeur officielle de 223.000 francs. Mais il convient de remarquer que le taux élevé du frêt, occasionné par le transport des céréales, a dû mettre obstacle à l'expédition des navires à la côte d'Afrique.

» Depuis peu plusieurs navires sont encore partis pour les côtes d'Afrique qui ont aussi l'avantage d'offrir pour les retours des produits très avantageux nommés arachides, espèce de tubercule qui sert à faire de l'huile.

» Il y a donc avantage réel, évident, à chercher à étendre nos relations commerciales avec cette partie de l'Afrique. »

Le 10 novembre 1848, M. Sinave s'exprima en des termes pleins d'hostilité :

« Il paraît que le gouvernement s'est décidé à faire

l'acquisition d'un terrain situé sur la côte occidentale d'Afrique, au 15e degré, c'est-à-dire sous les tropiques. Je demanderai si réellement on a l'intention d'envoyer de malheureux Belges chercher la mort sur cette terre pestilentielle. »

M. le Ministre de l'Intérieur répondit comme suit :

« Messieurs, nous serons toujours prêts à répondre à toutes les interpellations qui nous seront faites d'une manière convenable et opportune ; je crois que des interpellations comme celle qui vient de nous être adressée seraient faites plus utilement au moment de la discussion de nos budgets respectifs. Celle de l'honorable député de Bruges concerne le budget des affaires étrangères et en partie le mien. Il est très vrai que le gouvernement est entré en arrangement pour obtenir sur la côte d'Afrique un établissement dans le but de favoriser l'exportation, non pas de nos compatriotes, mais de nos produits. Nous donnerons à cet égard des explications qui, j'en suis persuadé, paraîtront entièrement satisfaisantes à la Chambre. Il n'est pas question de diriger des émigrants belges sur la côte d'Afrique... »

Le 25 juin 1851, M. Osy se plaignit de ce que le gouvernement eût fondé un établissement sur la côte d'Afrique, sans donner aucune publicité à cet acte, en négligeant de s'enquérir si la nation voulait entrer dans cette voie et, surtout, en violant l'article 68 de la Constitution qui exige que toutes les conventions qui grèvent l'Etat soient ratifiées par la Législature.

Le ministre répondit qu'il n'avait été ni nécessaire, ni utile de saisir la Chambre de la question. En effet : les fonds avaient été prélevés sur un crédit de deux millions de francs destiné en partie à favoriser nos relations commerciales.

Il affirma encore qu'il n'avait pas saisi la Chambre de cette affaire parce qu'il fallait d'abord que l'expérience prononçât ; or, les relations commerciales avec la côte d'Afrique s'étaient considérablement développées depuis l'acquisition du territoire du Rio Nunez et nos exportations avaient atteint en 1850 une valeur de plus d'un million de francs.

Ces expériences se continuaient encore, disait l'orateur, et dès qu'elles seraient complètes, on demanderait à la Chambre de se prononcer ; quoi qu'il en fût, il semblait que l'on devait féliciter le Gouvernement, puisqu'on lui avait toujours demandé de prendre des mesures propres à favoriser les exportations et qu'il avait donné cette fois à la Nation « un nouveau débouché très important ».

Au demeurant l'on n'était engagé que pour une rente annuelle de 5.000 francs, « somme qui se réduisait en réalité à 2.500 francs ».

Là-dessus M. Osy répliqua que l'affaire était effectivement de peu d'importance mais que « les principes sont tout » et que l'article 68 de la Constitution est formel.

On avait d'ailleurs prévu la construction de forts et on pouvait par conséquent être entraîné à des dépenses supplémentaires.

Bref, concluait-il, « on aurait dû présenter un projet de loi pour ratifier le traité fait avec je ne sais qui pour créer un établissement sur la côte d'Afrique ».

Le 28 février 1852, on porta une fois de plus au budget la somme de 5.000 francs, correspondant à la redevance de 1.000 gourdes, étant entendu que le Trésor profiterait de la différence entre cette somme et la

valeur, sur les lieux, des marchandises destinées à effectuer le payement.

Au cours de la discussion du budget pour l'exercice 1853 les 1re et 4e sections se plaignirent, elles aussi, que le traité de 1848 n'eût pas été ratifié par les Chambres.

Au cours de la séance du 24 décembre 1852, M. le Ministre des Affaires Etrangères dit aux représentants de la Nation :

« La *Louise-Marie* va partir pour les côtes d'Afrique. Un honorable membre a ridiculisé les entreprises faites sur les côtes d'Afrique, il n'est pas au courant de ce qui se passe. Les frais que le Gouvernement a faits pour ouvrir des débouchés à notre commerce n'ont pas été perdus. La Belgique fait beaucoup d'affaires dans ces parages et ce mouvement tend à augmenter tous les jours. »

Au cours de la discussion du budget pour l'année 1854, le Ministre de Brouckère déclara :

« On peut dire, d'après les résultats obtenus, que le pays n'a point à regretter ce modique sacrifice. Notre commerce à la côte occidentale d'Afrique suit une marche satisfaisante et, loin de restreindre ce nouveau débouché, il semblerait désirable de le voir s'élargir. Nous sommes toujours libres de dénoncer l'accord fait avec Lamina. Le moment est-il arrivé où nous pourrions user de cette faculté sans compromettre le progrès de nos relations avec la côte d'Afrique ? Résoudre affirmativement cette question paraît au moins prématuré ; mais un navire de la marine royale explore en ce moment les lieux. »

M. le Ministre des Affaires Etrangères, Comte Vilain XIIII, fit à la section centrale, qui préparait le budget

pour l'exercice 1856, les déclarations suivantes :

« Depuis la signature du traité du 4 mars 1848, la situation s'est modifiée. Gorée a été érigé en port franc et un traité avec l'Angleterre a ouvert les possessions britanniques. La convention de 1848 n'a donc plus au même degré sa première raison d'être. Il paraît d'ailleurs que la coutume accordée à Lamina est une cause permanente de discorde entre ce chef et ses voisins, de sorte qu'au lieu de seconder le mouvement des affaires, la convention a eu plus d'une fois pour effet de l'entraver en éloignant les caravanes. Devant ces considérations, le gouvernement du Roi a pris le parti de dénoncer l'arrangement du 4 mars 1848 et il a chargé de cette mission notre consul à Gorée. »

On devait verser pour la dernière fois l'annuité, lorsque, le 16 avril 1856, M. T'Kint de Naeyer demanda, au cours de la séance de la Chambre, quelles étaient les mesures que le ministre comptait prendre en vue de protéger les intérêts belges en Sénégambie. Le ministre répondit :

« J'ai en premier lieu l'honneur de faire officiellement part à la Chambre de la mort de Lamina. Mais, fût-il encore vivant, je supprimerais le subside, qui véritablement ne servait à rien. Non seulement Lamina ne protégeait pas nos échanges, mais ces 5.000 francs qu'on payait étaient un objet d'envie pour ses voisins ; car ces petits princes nègres se disputent la côte pour avoir notre cadeau. C'était plutôt un sujet de pillage qu'un motif de protection. Cependant, nous étions liés par un traité. Tant que le traité n'avait pas été dénoncé, il fallait payer ; cette année sera la dernière que nous payerons.

» Quant à la protection que nous pourrions accorder à nos transactions sur la côte d'Afrique, je n'en connais pas d'autre que celle que notre consul peut exercer sur la côte du Rio Nunez. »

On voit par ce qui précède que le gouvernement renonçait honteusement à faire respecter l'ordre par des sauvages dans une région minuscule dont il avait la souveraineté et dont il vantait lui-même les ressources.

Il y laissait nos marchandises à l'abandon, puisqu'il savait ne pas pouvoir compter sur la protection de notre consul établi à Gorée et ne disposant d'aucune force militaire, alors qu'on ne pouvait même pas se fier au successeur de Lamina.

Ce fut en considération de cette situation pitoyable que M. Moncheur prononça ces paroles, le 19 février 1858, devant les représentants de la Nation :

« Messieurs, dans le budget de l'année dernière figurait encore une somme de 5.000 francs que la Belgique payait depuis un certain nombre d'années au chef des contrées baignées par le Rio-Nunez ; cette somme n'est plus portée au budget de cette année, attendu que la convention qui avait été faite avec le chef Lamina est dénoncée.

» Mais. Messieurs, sur la foi du traité qui avait été conclu avec le chef des indigènes, des intérêts assez considérables avaient été engagés dans ces parages et ces intérêts ne sont pas encore dégagés à l'heure qu'il est.

» Il existe encore beaucoup de marchandises dans ce pays, marchandises qui y ont été envoyées pour être échangées contre des produits africains.

» J'ai l'honneur de demander à M. le Ministre des

Affaires Etrangères si des mesures quelconques ont été prises pour protéger ces intérêts et si on n'a pas de représailles à craindre de la part du successeur de Lamina et cela en l'absence de toute espèce de protection dans ces contrées.

» Une étendue de territoire assez vaste avait été cédée en toute propriété à la Belgique par la convention qui avait été faite avec le chef Lamina.

» Les pays arrosés par le Rio-Nunez sont loin d'être sans avenir pour le commerce. Il est fâcheux que nous n'ayons pas pu y maintenir la position que nous y avions prise et je suis persuadé que d'autres nations, mieux avisées que nous, la reprendront.

» Je crains surtout que la propriété qui nous avait été cédée ne soit complètement perdue pour la Belgique.

» Je désire obtenir de M. le Ministre quelques explications sur ce point. »

Voici en quels termes le Ministre répondit :

« Messieurs, le gouvernement n'a pas perdu de vue les intérêts belges qui sont engagés sur la côte d'Afrique.

» Le contrat dont l'honorable M. Moncheur a entretenu la Chambre a été effectivement dénoncé mais, depuis lors, deux combinaisons nouvelles se sont présentées qui, peut-être, donneront ouverture à de nouvelles relations avec le successeur du chef des Nalous.

» D'après la première de ces combinaisons, une compagnie formée des industriels belges qui ont intérêt à entretenir des relations avec les côtes d'Afrique, se substituerait au gouvernement dans la convention et deviendrait propriétaire des terrains et payerait au chef du

pays la subvention que le gouvernement belge payait à Lamina.

» D'après la seconde combinaison, une convention nouvelle serait faite avec le successeur de Lamina.

» La preuve que le gouvernement n'a pas perdu de vue ces intérêts, c'est que notre consul général à Gorée est en ce moment en route pour la côte d'Afrique ; et le maintien d'un consulat général sur cette côte est un témoignage de plus que le gouvernement ne néglige nullement les intérêts dont l'honorable M. Moncheur a entretenu la Chambre. »

Le 7 décembre 1858, le Ministre dit :

« Il y a quelques années, la côte occidentale de l'Afrique présentait un certain débouché à notre industrie ; nos exportations avaient pris quelque importance et afin de donner toute sécurité et facilité à nos transactions, un accord était intervenu entre notre gouvernement et le chef des Nalous. Il y avait de la part de ce dernier une cession de territoire et de notre côté une une obligation de payer une redevance annuelle d'environ 5.000 francs. Cette convention a été dénoncée, mais le gouvernement en a fait négocier une nouvelle, et voici, à cet égard, la dépêche que M. le Ministre des Affaires Etrangères a transmise à la section centrale:

« Monsieur le Président,

» La Chambre connaît la cession faite à la Belgique par Lamina, feu chef des Nalous, d'une certaine étendue de terrain sur le Rio-Nunez, côte occidentale d'Afrique.

» Les faits sont exposés et la convention du 4 mars 1848 qui a consacré la cession est reproduite dans le

rapport présenté en exécution de la loi du 18 avril 1848, sur l'emploi du crédit de 2 millions de francs qui avait été ouvert au département de l'intérieur (n° 76 des documents de la Chambre des Représentants, séance du 27 décembre 1849).

» Du chef de cette cession, une redevance annuelle de 1000 gourdes était payée par l'Etat au souverain des Nalous.

» En outre les Belges, pour pouvoir s'établir dans ce pays, étaient tenus de payer, annuellement aussi, une somme de 10 gourdes pour 100 yards de terrain occupé.

» Le gouvernement du Roi, d'accord avec les vœux exprimés par la législation, a dénoncé la convention de 1848.

» Désireux toutefois de maintenir le commerce belge en possession des avantages stipulés dans cet arrangement, le gouvernement a recherché les moyens d'obtenir ce résultat, tout en cessant de payer la rente annuelle mise à charge de l'Etat.

» Une convention nouvelle a été conclue à cet effet, sous la date du 23 avril 1858, entre M. Bols, consul général de Belgique à la côte d'Afrique, et le chef actuel des Nalous.

» Cet arrangement, dont j'ai l'honneur de vous communiquer copie, met le trésor hors de cause, tout en sauvegardant les intérêts du commerce belge.

» Agréez, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Baron de Vrière. »

CONVENTION.

« Cejourd'hui, le vingt-troisième du mois d'avril de

l'an mil huit cent cinquante-huit, à Caniope (Rio-Nunez) ;

» Entre :

» Urah Towl, chef des Nalous, et Caremo Towl, son frère puîné, d'une part ;

» L. Bols, consul général de Belgique à la côte occidentale d'Afrique, d'autre part ;

» Nonobstant,

» 1° La renonciation du gouvernement de Sa Majesté le roi des Belges au bénéfice du traité du 4 mars 1848 ;

» 2° La cessation, dès 1857, de la rente de cinq mille francs en marchandises servie au chef des Nalous depuis 1848 ;

» En considération ;

» 1° De l'éducation donnée à deux enfants Nalous aux frais du gouvernement belge ;

» 2° De l'allocation de cinq mille francs payée par le gouvernement de Sa Majesté le roi des Belges pendant neuf ans ;

» Il a été convenu que :

» 1° Les Belges qui s'établiront dans le pays des Nalous ne payeront au chef qu'une redevance annuelle de dix gourdes (cinquante francs) en marchandises par cent yards de terrain occupé ;

2° Ils auront la faculté de disposer des bois nécessaires à leur usage ;

» 3° Le chef des Nalous, tant en son nom qu'en celui de ceux qui pourraient lui succéder, s'engage à protéger par tous ses moyens les Belges, ainsi que leurs propriétés et marchandises.

» 4° A n'exiger d'eux, sous aucun prétexte, d'autre redevance que celle stipulée ci-dessus ;

» 5° A n'exiger aucun droit d'ancrage, d'aiguade ni autres des navires belges qui se rendront dans le fleuve ;

» 6° A n'accorder à aucune nation de faveur qui ne serait implicitement et aussitôt également accordée à la Belgique ;

» En foi de quoi, Urah Towl, Caremo Towl et L. Bols ont signé la présente convention, faite en double expédition. »

La Belgique avait donc cessé de posséder la souveraineté des rives du Rio Nunez.

Le gouvernement français, mieux avisé, conclut le 28 novembre 1865 un traité avec Youra Towl, roi des Nalous, qui reconnut la suzeraineté et le protectorat de la France sur la région du Rio Nunez s'étendant de l'embouchure jusqu'à Boké et, le 1[er] décembre de la même année, sur la région de Skeltonia à Bel-Air.

Le 21 janvier 1866 la France conclut avec Douka, roi des Landoumas, un traité qui plaça son royaume également sous le protectorat de cette puissance et qui donna à celle-ci en pleine propriété le plateau de Boké où elle construisit immédiatement un poste fortifié (1).

Aujourd'hui tous ces territoires font partie de la Guinée française. Ainsi se vérifie la prédiction faite par M. Moncheur à la Chambre des Représentants.

***

Il est temps de conclure.

Notre gouvernement n'avait pas su ou n'avait pas voulu tirer parti des traités et de la victoire dûs à la diplomatie et au courage de Van Haverbeke.

---

(1) Vivien de Saint-Martin et Rousselet : « Nouveau Dictionnaire de de géographie universelle. »

Il n'avait jamais fait occuper effectivement les rives du Nunez. Il n'avait pas même aidé à la création d'un comptoir ou d'une société commerciale. Il s'était borné à installer non loin de là, à Gorée, un consul qui ne disposait d'aucune force militaire propre à appuyer son autorité. Il avait abandonné dès 1851 la souveraineté du cours supérieur du Rio Nunez, souveraineté donnée par Tongo après le combat de Boké. Enfin, il avait renoncé au bénéfice du traité de 1848 lui-même.

Il semble que deux raisons — deux mauvaises raisons — lui dictèrent cette attitude : la crainte, si répandue à cette époque, des « aventures », crainte que justifièrent peut-être dans une certaine mesure les difficultés avec Majoré et les incidents avec les Anglais ; le désir d'éviter tous sacrifices financiers, de comprimer les dépenses quand même.

Et puis l'opinion publique, si puissante dans un pays comme le nôtre, n'avait pas encore foi en la politique coloniale. L'idée ne devait mûrir que longtemps plus tard

SOURCES.

DEFAYS : « Essais de Colonisation belge au XIXe siècle. » Bruxelles, Viselé, 1899. 1 br. in 8°.

DE LANNOY : « La politique coloniale en Belgique de 1830 à 1848 » Bulletin de la Société belge d'études coloniales. Nos 5 et 6, mai-juin 1920.

DU COLOMBIER : « Une expédition franco-belge en Guinée. La campagne de la goëlette de guerre la *Louise Marie* dans la colonie belge du Rio Nunez (1849) ». Bulletin de la Société belge d'études coloniales. Nos 5-6, mai-juin 1920.

SINKEL : « Ma vie de Marin. » Bruxelles, Poot & Co, 1872. 2 vol. in 12.

MACOIR : « Note sur un sabre d'honneur décerné au commandant de vaisseau Joseph Van Haverbeke (Rio Nunez, mars 1849) » in Bulletin des Musées royaux des arts décoratifs et industriels, no de septembre 1907.

KERMOR : « Le passé expansionniste de la Belgique » in Bulletin de la Ligue maritime belge, nos des 10 et 25 mars 1907.

VERSTRAETE : « Histoire des travaux et projets de colonisation des Belges » in Bulletin de la Société belge de Géographie, 1880 et 1881.

MAROY : « Nos Marins. Joseph Van Haverbeke » in Belgique maritime et coloniale du 19 avril 1908.

FICHEFET : « Compte-rendu médico-chirurgical de la campagne faite par la *Louise-Marie*, à la côte occidentale d'Afrique » in Archives belges de Médecine militaire, 1854, tome 14e.

HYMANS : « Histoire parlementaire de la Belgique de 1831 à 1880. » Bruxelles, Bruylant. 6 vol. in 8o.

DE BUSSCHERE : « Code des traités et arrangements internationaux de la Belgique. »

— « Le Livre d'Or de l'Ordre de Léopold et de la Croix de fer. » Bruxelles, Lelong, 1858.

— « Une page de l'Histoire de la Marine d'État belge » in Le Mouvement maritime, no du 17 août 1902.

— « Un exploit du Commandant Van Haverbeke » in Belgique militaire du 23 avril 1899.

— « Nos Marins. Le Capitaine Van Haverbeke » in Belgique maritime et coloniale du 13 octobre 1907.

— Les Annales parlementaires.

— Le Recueil consulaire.

— Le Moniteur universel.

— Le Moniteur belge.

— Les journaux et revues du temps.
